

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 27 JUIN, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

**Date de convocation : 20 juin 2022**

**MEMBRES PRESENTS :**

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Isabelle BOURIAU, Lysiane ROUYER, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Dominique ROBERT, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

**MEMBRES EXCUSES :**

Robert JABOUILLE, André LANDREAU, Robert LECOCQ, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Hassen SFAR, Sabrina BURON.

**POUVOIRS :**

Robert JABOUILLE donne pouvoir à François NEBOUT,  
André LANDREAU donne pouvoir à Michel BONNEFOND,  
Robert LECOCQ donne pouvoir à Isabelle BOURIAU,  
Erika BONNEAU donne pouvoir à Annie MARAIS,  
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,  
Hassen SFAR donne pouvoir à Christophe MONTEIRO,  
Sabrina BURON donne pouvoir à Frédéric CROS.

**MEMBRE ABSENT :**

Lhoussaine BOUFARHA.

Madame Marianne IRIARTE-HUET a été nommée secrétaire de séance

**N° 2022-051- Finances - Budget Ville - Affectation du résultat 2021**

*Suite au vote du compte administratif 2021 du budget de la Ville, il convient de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement par une partie de l'excédent de fonctionnement constaté et d'affecter le reliquat en résultat de fonctionnement reporté.*

Le résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2021 s'élève à 3 269 104,21 €.

Il convient d'affecter cet excédent de la manière suivante :

**En section d'investissement : 2 028 583,48 €**

1) Au besoin de la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 2 028 583,48 € se décomposant de la manière suivante :

a. Déficit d'exécution de la section d'investissement :	- 1 346 999,48 €
b. Report de dépenses d'investissement :	- 1 508 318,00 €
c. Report de recettes d'investissement :	+ 826 734,00 €

**En section de fonctionnement : 1 240 520,73 €**

1) Affectation en résultat de fonctionnement reporté : 1 240 520,73 €

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve :**

- l'affectation d'une somme de 2 028 583,48 € en section d'investissement, au chapitre 10, article 1068, et d'un montant de 1 240 520,73 € en résultat de fonctionnement reporté à l'article 002 au titre de l'exercice 2021.

**Fait et délibéré en mairie, le 27 juin 2022.**

Le maire,

  
François NEBOUT